

jeudi 05 Mai 2022 - n°344

Agenda - Notez bien !

Institutions - Les mesures mises en oeuvre pour le délai d'instruction des titres d'identité

Numérique - Publication du Livre blanc sur la 5G et le rôle des collectivités

Interview de la semaine - Quatre questions à Vincent Lelong, Directeur Général de Sofaxis

Environnement - Une nouvelle étude sur le financement privé et citoyen de la transition énergétique des collectivités

Election - L'Insee publie le portrait socio-économique des circonscriptions législatives

Initiative en ligne - Saint-Amand-Montrond présente son territoire aux futurs professionnels de santé

Institutions - Quatre recommandations pour faire évoluer le Secrétariat général du Gouvernement

AGENDA



Notez bien !

SAVE THE DATE

Congrès de *Villes de France*

Lundi 11 & mardi 12 juillet 2022, Fontainebleau

Nous vous conseillons de réserver le plus rapidement possible vos chambres d'hôtels.

[Accéder au site dédié](#)

[Pour vous inscrire](#)

[Télécharger le pré-programme](#)

Mardi 21 juin 2022 (9h30-12h45)

Groupe de travail numérique de *Villes de France*

Paris

[Télécharger le préprogramme](#)

INSTITUTIONS



Les mesures mises en oeuvre pour le délai d'instruction des titres d'identité

Une hausse inédite du délai d'instruction des titres d'identité, concomitante à la reprise d'une activité post-covid, est observée depuis ces dernières semaines. La cause principale identifiée en est le rattrapage des demandes non effectuées pendant la pandémie et la reprise des voyages après deux ans de restrictions. À quoi il faut ajouter, selon le ministère de l'Intérieur, l'engouement suscité par la

nouvelle CNI format carte de crédit.

Mesures mises en oeuvre

À la fin du mois d'avril, le ministère de l'Intérieur a adressé une instruction aux préfets sur ce sujet pour faire état des mesures décidées. Il donne, en annexe de cette instruction, la liste des quelque 400 communes dans lesquelles les DR (dispositifs de recueil permettant de relever les empreintes digitales) sont « *en surcharge* », c'est-à-dire celles où le nombre de demandes dépasse les 3 750 par an. Le ministère se dit prêt à fournir à chacune de ces communes, si elles le souhaitent et sur demande, un DR fixe supplémentaire – ce qui donnera lieu, comme pour tous les DR, au versement de la DTS (dotation titres sécurisés). En contrepartie, le gouvernement demande un engagement de recueillir les demandes 30 heures par semaine, à raison de 15 minutes par rendez-vous.

400 nouveaux dispositifs de recueil des demandes de titres pourront être installés prochainement. Dans chaque département, les préfets ont d'ores et déjà engagé un dialogue étroit avec les maires afin de déployer ces nouveaux dispositifs dans les toutes prochaines semaines (délai maximal d'un mois) mais également afin d'accompagner les communes dans l'optimisation de leurs services des titres via l'extension des plages horaires d'ouverture au public et le raccourcissement de la durée de chaque rendez-vous.

Il est rappelé que si les mairies ont des difficultés pour utiliser les DR, elles peuvent s'adresser à l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés), qui propose « *un accompagnement personnalisé* ».

Enfin, pour ce qui concerne l'instruction des dossiers, effectuée par les agents des préfectures une fois les demandes enregistrées en mairie, le ministère de l'Intérieur a renforcé les personnels dédiés à cette mission en recrutant 160 nouveaux agents depuis le début de l'année 2022, soit une hausse de 30 % des effectifs.

Priorisation des demandes

Le ministère rappelle que les communes doivent prioriser certaines demandes, c'est-à-dire accorder en priorité des rendez-vous aux citoyens étant confrontés à des situations précises : ceux qui doivent effectuer une démarche nécessitant obligatoirement la présentation d'un titre d'identité en cours de validité (démarches bancaires, actes notariés...) ; ceux qui ont perdu ou se sont fait voler leurs papiers d'identité ; et enfin ceux qui doivent effectuer un déplacement urgent à l'étranger avec un motif impérieux (décès familial, urgence liée à des problèmes de santé, déplacement professionnel).

Tolérance accordée

Enfin, pour permettre de désengorger les files d'attente, le ministère de l'Intérieur annonce une mesure importante : pour les examens qui auront lieu en cette fin d'année concernant les élèves et les étudiants, notamment le baccalauréat, ainsi que pour les examens théoriques et pratiques du permis de conduire, une tolérance exceptionnelle a été décidée : la présentation d'un titre d'identité expiré depuis moins de cinq ans sera acceptée. Il n'y a donc pas, dans ces cas, d'urgence absolue à faire refaire les titres d'identité. Les rectorats ont pour mission de communiquer cette information d'urgence aux élèves et aux familles, afin « *d'éviter d'encombrer encore davantage* » les services instructeurs.

Le ministère annonce qu'une mesure similaire est prise pour les Déjà permise, cette tolérance a été rappelée hier par le ministère auprès de tous les acteurs concernés.

NUMÉRIQUE



Publication du Livre blanc sur la 5G et le rôle des collectivités

Dans la publication réalisée par plusieurs structures (Tactis, Athonet, Kontron, Hub One), il est rappelé que les collectivités jouent un rôle essentiel pour le déploiement de la 5G industrielle et que la mise en place de stratégies locales est nécessaire. Ce livre blanc est issu d'une étude sur les réseaux radio professionnels en France et leur potentiel d'évolution vers des solutions 4G/5G privées. Les nouveaux usages et les limitations des réseaux Wifi sont déclencheurs de la mise en place de solutions 4G/5G ce qui pose de nouveaux enjeux métiers. Le marché se décompose en 4 catégories d'acteurs avec des enjeux spécifiques : les acteurs régaliens, les acteurs dans les secteurs de l'énergie et du transport, de dimension locale, avec des enjeux forts en termes de sécurité, les acteurs de l'industrie et les collectivités territoriales. Pour ces dernières, les besoins sont liés au déploiement de la ville intelligente, à la vidéoprotection, au télétravail ou à l'organisation d'événements. En termes de stratégie, les collectivités s'appuient sur des « *solutions 4G/5G privées, sur une emprise localisée avec, si pertinent, un modèle de mutualisation des fréquences radio et/ou des infrastructures, en lien avec les acteurs industriels présents localement sur le territoire* » ce qui « *pose la question de la gouvernance et des moyens alloués pour assurer l'exploitation pérenne de ces infrastructures* ». Ces solutions ont représenté 20 millions d'euros soit 5% du marché des solutions de réseaux professionnels en 2021 mais le livre blanc estime la croissance annuelle à 20% dès 2022 et 35% dès 2027. Les collectivités ont selon le document un rôle privilégié « *pour promouvoir les réseaux mobiles sur mesure comme clé de voute des territoires intelligents et territoires d'industrie* ». Les projets industriels sont à l'heure actuelle peu nombreux. Trois recommandations sont formulées : fédérer les acteurs et communiquer, favoriser la mise en œuvre du « *bon* » niveau de mutualisation et partage des moyens, et enfin encourager la mise en œuvre de projets sur le terrain.

[Accéder au livre blanc](#)

INTERVIEW DE LA SEMAINE



Quatre questions à Vincent Lelong, Directeur Général de Sofaxis

La réforme de PSC a franchi une nouvelle étape avec l'avis favorable du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) sur le projet de décret relatif aux garanties de Protection Sociale Complémentaire (PSC) et à la participation obligatoire des collectivités.

Que pensez-vous des avancées récentes concernant la Protection Sociale Complémentaire ? qu'apporte-t-elle aux agents et aux employeurs publics ?

Globalement, la réforme ouvre la voie d'une avancée sociale majeure pour les agents des trois fonctions publiques. L'amélioration de la protection sociale des agents va permettre une meilleure équité et ce à plusieurs niveaux. Plus d'équité de traitement entre les agents, notamment avec une homogénéisation des couvertures proposées par les employeurs territoriaux, mais aussi un alignement de la PSC sur le modèle de la couverture d'assurance complémentaire du privé, considéré comme plus avantageux et par la mise en place d'une cotisation minimale obligatoire des employeurs publics. En outre, les caractéristiques spécifiques sociodémographiques des agents de la FPT conduisent à amplifier les dispositifs de protection sociale actuels pour préserver les agents au sein des organisations de travail.

Pour les collectivités locales, la participation de l'employeur public à la protection sociale de ses agents constitue un élément d'attractivité et de fidélisation des personnels. La mise en place d'une couverture complémentaire est désormais conçue comme un véritable avantage RH. Le besoin de recruter et d'attirer les talents, déjà prégnant, va s'accroître dans la fonction publique territoriale, que ce soit pour pallier les départs en retraite ou pallier les absences pour raison de santé d'un effectif vieillissant (absent moins souvent, mais plus longtemps). Les conditions d'exercice doivent donc contribuer à attirer des candidats aux profils renouvelés et aux parcours professionnels diversifiés ; la PSC est indéniablement un élément d'attractivité comme en témoignent les annonces dans la presse spécialisée où les offres d'emploi signalent sa prise en charge par une collectivité.

La PSC est à ce titre perçue comme un engagement de la collectivité au profit de ses agents ; elle peut permettre également de développer le dialogue social autour des besoins des agents. Il s'agit ainsi d'une véritable opportunité managériale pour valoriser leur politique de gestion des ressources humaines. En prenant soin de leurs agents, les élus donnent une dynamique positive de travail afin de délivrer une bonne qualité de service aux habitants de leur territoire. Délivrer cette qualité de service passe par une politique RH adaptée, associant la PSC à une meilleure prise en charge de la prévention des agents au sein des collectivités et contribuant à la réduction des absences pour raison de santé.

La PSC n'est pas nouvelle dans la Fonction Publique Territoriale. Quel est l'état des lieux actuel ?

La FPT est le versant de la FP le plus mature en termes de PSC avec un déploiement sur les deux garanties santé et prévoyance et ce dans le cadre de la démarche volontaire, permise par le législateur en 2011. La PSC, surtout lorsqu'elle fait l'objet d'une convention de participation, peut être ainsi utilisée comme un facteur d'attractivité de la collectivité en tant qu'employeur.

Mais après onze années de déploiement du dispositif actuel de PSC, des points d'amélioration demeurent :

Il n'existe pas de socle commun décrivant la couverture santé : la couverture santé est le risque le mieux couvert sur l'ensemble de la FPT avec entre 92 et 98 %, selon les sources, d'agents couverts. Mais ce niveau élevé de couverture de la population ne traduit pas une homogénéité des couvertures individuelles en termes de garanties, ni une homogénéité dans le niveau de la participation employeur.

L'inégalité de traitement des agents réside aussi dans le niveau de participation employeur à la PSC. Ce niveau est différent entre les employeurs et reste sur la base de l'initiative locale.

Lorsqu'un agent opte pour un contrat labellisé en prévoyance et ou en santé, il est confronté à un manque de lisibilité du fait de la multitude des offres des organismes labellisés.

La prévoyance est insuffisamment déployée. Même si les données consolidées manquent, on peut estimer qu'un agent sur deux n'a pas de couverture prévoyance. Le niveau de participation conditionne très fortement l'adhésion des agents dans le cadre de la prévoyance. Ainsi dans les collectivités de grande taille où l'attractivité est un enjeu RH fort et où les niveaux de participation employeur sont importants, les niveaux d'adhésion des agents aux contrats prévoyance sont élevés.

Quels sont les prochaines étapes à venir dans le cadre de cette réforme ?

Après plusieurs mois de négociations, le projet de décret sur la protection sociale complémentaire a été adopté au CSFPT mi-février 2022. L'objet principal du projet de décret est de fixer les montants de la participation des employeurs et de fixer des planchers d'indemnisation en termes de couverture prévoyance. La finalisation de la réforme de la protection sociale complémentaire implique encore 3 étapes avant sa mise en œuvre :

- réformer les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, notamment en vue de mettre en place des dispositifs solidaires ;
- déterminer un cadre de référence des futures négociations locales et de mise en œuvre de la réforme, dans le respect tant du dialogue social local que de la libre administration des collectivités territoriales ;
- définir les conditions du mécanisme de revoyure et d'indexation s'agissant des montants de paniers de référence.

Il apparaît nécessaire que le processus de négociation puisse aboutir aux termes d'un accord au plus tard au 1er trimestre 2023.

Comment Sofaxis accompagne-t-il les collectivités ?

Sofaxis apporte aux collectivités à la fois sa connaissance du cadre réglementaire et de l'expertise statutaire associée, point essentiel dans le déploiement de la PSC dans les collectivités non équipées. Nous sommes leader en assurance statutaire, nous disposons de 35 années de statistiques des absences pour raison de santé des agents de la FPT facilitant ainsi la maîtrise du risque dans les collectivités. Nous avons également une connaissance spécifique et combinée des risques santé et prévoyance avec plus de 100 000 agents de la FPT déjà couverts. Enfin, nous

opérons au sein du groupe Relyens, présent sur les trois versants de la fonction publique qui nous permet d'avoir une vision à la fois fine et transversale de la situation et des attentes des employeurs publics pour les accompagner au plus près de leurs besoins.

ENVIRONNEMENT



Une nouvelle étude sur le financement privé et citoyen de la transition énergétique des collectivités

L'AFL et l'INET ont publié début mai une étude rédigée par Anne-Lise Dutoit, élève administratrice territoriale et Delphine Li, élève ingénieure en chef territoriale. S'appuyant sur une analyse des dispositifs existants et sur des témoignages, l'étude pose la question de la mobilisation du financement privé et citoyen dans la transition énergétique. *Villes de France* a pris part aux côtés

d'autres associations d'élus au Comité d'expert pour cette étude et pour celle de l'année dernière qui portait globalement sur le financement de la transition écologique dans les collectivités. L'AFL et l'INET proposent désormais une publication sur les budgets verts, une sur le financement privé et citoyen et une dernière à paraître sur les financements européens. L'étude qui vient de paraître aborde notamment le financement participatif et ses avantages, dont la souplesse qu'il revêt.

Un financement participatif en vogue avec une législation favorable

Le financement participatif connaît un fort accroissement depuis plusieurs années (+ 84 % de hausse entre 2020 et 2021, +370 % entre 2018 et 2021), mais reste globalement peu exploité par les collectivités territoriales. Celles-ci n'ont en effet financé que 0,1 % des projets par ce biais en 2021, soit 120. L'étude dégage les grands traits qui caractérisent ce financement aujourd'hui : le don en représente la quasi-totalité (98 %), par rapport aux prêts et à l'investissement.

Une législation favorable au financement participatif a été mise en place en 2021. Les possibilités du recours à ce mode de financement ont été élargies, de même que la gamme de prêteurs potentiels. Les collectivités volontaires peuvent par ailleurs avoir recours, à titre expérimental, au financement participatif obligataire.

En parallèle, l'étude constate un engouement croissant pour le financement de projets environnementaux : 18 % des Français ont déjà investi dans les énergies renouvelables, mais seulement 3 % par l'intermédiaire d'une plateforme de financement participatif. On constate toutefois que 102,4 M€ ont été collectés par voie participative en matière d'énergies renouvelables.

L'étude s'attache enfin à présenter la variété des outils à la disposition des collectivités pour mobiliser le financement privé. Il peut s'agir d'investissements directs ou indirects dans des sociétés de projet, ou de signature de pactes d'actionnaires. Les multiples méthodes de valorisation du patrimoine foncier sont également abordées, de même que les méthodes permettant de maximiser les retombées locales : valorisation du travail de sécurisation foncière, d'ingénierie politique, imposition d'entreprises locales à rapport compétences/prix équivalent.

[Accéder à l'étude sur le financement privé et citoyen pour la transition énergétique dans les collectivités](#)

ELECTION



L'Insee publie le portrait socio-économique des circonscriptions législatives

A l'approche des élections législatives, qui auront lieu les 12 et 19 juin prochain, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) vient de mettre en ligne ses portraits sociaux-économiques des circonscriptions au nombre de 577. Pour chacune d'entre elles, l'Insee met à disposition un ensemble de données, tant économiques que sociales et démographiques, afin

de mieux comprendre l'évolution des territoires.

Cartes, graphiques, tableaux sont proposés sur des thématiques aussi large que le logement, l'évolution de population, la mobilité ou encore les revenus. Des comparaisons systématiques avec la moyenne nationale sont également affichées.

[Pour télécharger les fiches](#)

INITIATIVE EN LIGNE



Saint-Amand-Montrond présente son territoire aux futurs professionnels de santé

Lancé à la rentrée 2018, le service sanitaire consiste à initier les étudiants en santé sur la prévention et la promotion de la santé durant 6 semaines. Co-géré par les agences régionales de santé et les rectorats, ce « stage » permet aux futurs professionnels d'aller au contact du public, notamment les personnes les plus fragiles, au sein de structures (établissements scolaires, entreprises,

EHPAD, établissements médico-sociaux,...) sur l'ensemble du territoire.

L'agglomération de Saint-Amand-Montrond (Cher) a ainsi profité de cette période pour aller à la rencontre des étudiants présents, soit une quarantaine, afin d'échanger avec eux, de promouvoir ses atouts et de les inciter à venir s'y installer à l'issue de leur formation.

En lien avec l'animatrice du contrat local de santé de la région de Saint-Amand-Montrond, les étudiants ont tout d'abord pu aller à la découverte des activités sportives et culturelles du territoire. Puis, dans un second temps, ils ont rencontré les élus ainsi que les professionnels de santé de la commune qui ont expliqué leur vision de la santé et les intérêts de pratiquer la médecine dans une ville moyenne ou rurale. Si tous ne reviendront pas, plusieurs ont revu leur a priori et réalisé qu'il est possible de pouvoir monter des projets tout en étant accompagné. L'échange avec les futurs professionnels de santé, une nouvelle facette de la lutte contre la désertification médicale.

INSTITUTIONS



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Quatre recommandations pour faire évoluer le Secrétariat général du Gouvernement

La Cour des Comptes a récemment contrôlé le Secrétariat général du Gouvernement (SGG), sa gestion et son action de coordination du travail gouvernemental (pour la période 2015-2020). L'importance du rôle joué par le SGG dans le travail interministériel, dans la confection de la norme juridique et dans la conduite des services du Premier ministre justifierait un fondement

juridique consolidé définissant ses missions et ses principes d'organisation. L'architecture administrative et budgétaire des services et entités rattachés au SGG devrait également être précisée.

Pour la Cour des Comptes, la mission centrale de coordination du travail interministériel est dans l'ensemble assurée de façon efficace par le SGG. Sur deux sujets, des améliorations sont possibles : le nombre de réunions interministérielles, qui reste trop élevé, et la conservation de la mémoire du travail gouvernemental, qui pourrait être mieux assurée.

Au-delà des missions traditionnelles attribuées dès son origine au SGG, d'autres ont connu des rattachements ministériels fluctuants, alors qu'elles participent incontestablement à la coordination interministérielle. La mise en place d'un véritable « *centre de Gouvernement* », sur le modèle du « *cabinet office* » britannique, pourrait permettre d'en assurer la permanence et d'en formaliser l'appartenance aux services de Matignon. À court terme, et sans attendre le lancement d'une telle réflexion, il serait souhaitable d'assurer au SGG une plus grande visibilité et une présentation plus lisible de son rôle à l'usage des citoyens.

La Cour formule quatre recommandations

- Recommandation n° 1 : adopter un décret définissant les missions et les principes d'organisation du SGG, s'agissant notamment de son rôle dans la conduite des services du Premier ministre ;
- Recommandation n° 2 : renforcer l'information et l'accès au droit du citoyen par une mise à jour du site du Gouvernement et la mise en ligne d'un compte rendu annuel d'activité du SGG ;
- Recommandation n° 3 : adopter une « *directive interministérielle* » affirmant la subsidiarité de la RIM par rapport à la coordination directe entre les services et intégrer, dans son compte rendu (le « *bleu* »), les principaux points de la délibération en vue de conforter la mémoire gouvernementale ;
- Recommandation n° 4 : rouvrir une réflexion sur la formation d'un centre de Gouvernement exerçant concomitamment les missions de la coordination du travail gouvernemental, de la surveillance de la qualité du droit, de la réforme de l'Etat et de la politique des cadres dirigeants, avec les moyens numériques correspondants.

[Lire le texte du référé](#)

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Céline Juteau, Armand Pinoteau,
Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi